



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Séance du 31 mars 2025 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	15	12

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Marie LEBRE

Administrateurs présents : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, ROBERT Astrid, LAFOND Emilie, VAILLAT Fanny, BOURGUE Michèle, AGARD Yvette, PELLEGRIN Danièle, POUZENC Catherine

Administrateurs ayant donné pouvoir : JEAN Nathalie donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, FRASCA Karine donne pouvoir à CARELLO Danièle

Administrateurs absents : MORENO Manuel, MARTINEZ Katia, FIORILLO Chantal

Délibération N° 25/07-

OBJET : COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'OUSTAOU

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Le compte de gestion est édité par le comptable public. Il doit correspondre au compte administratif établi par l'ordonnateur.

Le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2023, et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget annexe de l'Oustaou,
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de gestion 2024 dressé par le comptable public pour le budget annexe de l'Oustaou.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'Oustaou.

PRECISE que le compte de gestion établi par le comptable public est joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Jean-Marie LEBRE

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission le
Publication/notification le

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-010-261301733-20250331-06_2024_005